



Parmi les membres du jury, un agronome observe dans la parcelle l'intérêt agronomique de la prairie.

Quatre agriculteurs du Maine-et-Loire ont participé au concours général agricole des prairies fleuries pour le territoire de la Vallée de la Loire. Une récompense valorisant le travail des agriculteurs qui contribue au maintien de la biodiversité. Le jury, constitué de son président, d'un agronome, d'un botaniste, d'un expert faune et d'un apiculteur a évalué les 4 parcelles candidates, lundi 12 juin.

Plus que de simples surfaces agricoles, « ces prairies naturelles ont à la fois un intérêt écologique et agronomique », explique Emilie Général, du Conservatoire des espaces naturels des Pays-de-la-Loire en charge du concours avec la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique.

Un équilibre agri-écologique

Les prairies humides sont passées à la loupe par les 5 membres du jury. Richesse et diversité végétales, valeur agronomique et alimentaire,

valeur biologique... Autant de critères qui détermineront la meilleure prairie fleurie de la Vallée de la Loire. L'idée : désigner la parcelle présentant le meilleur équilibre agro-écologique. Le lauréat pour le territoire participera dans la ca-

Lauréat

ERIC ET ELINE CHALIN DU GAEC CHALIN PRÉSENTERONT LE TERRITOIRE DE LA VALLÉE DE LA LOIRE AU NIVEAU NATIONAL POUR LE CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE DES PRAIRIES FLEURIES.

tégorie prairie humide fauchée au concours au niveau national. Chaque année, 56 territoires y participent. L'an dernier, dans la Vallée de la Loire, classée Natura 2000, le concours n'avait pas eu lieu à cause des inondations. « 2,5 mètres d'eau couvraient mes parcelles », se souvient



Yannick Roulier est l'un des 4 agriculteurs qui ont participé au concours général agricole des prairies fleuries. Il a présenté son exploitation et la prairie que le jury a jugée.

Yannick Roulier, l'un des agriculteurs participants. L'éleveur de rouge des prés a présenté l'une de ses prairies située à Rochefort-sur-Loire. Cette parcelle fait partie de 11 hectares engagés en MAE (mesure agro-environnementale). Il est contraint de ne faucher qu'à partir du 20 juin pour permettre la nidification des oiseaux prairiaux. Pour lui, cette prairie a avant tout un véritable intérêt agronomique. « Avec ces parcelles, 80 % de mon fourrage est assuré. » Et les vaches l'apprécient. « C'est un foin de très bonne qualité, qui

reste vert. » Après une fauche au 20 juin, le foin est enrubanné, fin août, début septembre. « Cette prairie est très intéressante au niveau fourager avec une belle cohorte de vesces, de nombreuses graminées... », confirme Jean-Luc Gayet, agronome, conseiller prairie-fourrage de la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique, après avoir observé la parcelle 20 minutes. Toutefois, la sécheresse a déjà impacté la prairie.

Une date de fauche trop tardive

« Il serait largement temps de la faucher », ajoute l'agronome. La botaniste a répertorié 24 espèces différentes. « Il y a une bonne représentation des espèces des prairies humides », note Adèle Lepoultier. Alors qu'il s'agit d'une prairie hu-

mide, la jeune femme constate un grand nombre d'espèces de milieu sec. Edouard Beslot, expert faune de la LPO, ne constate « aucun vol d'animaux dans la parcelle. » Tous les membres du jury sont d'accord sur un point : la limite du contrat MAE pour le cas de cette prairie. Aucun animal en train de nicher, une parcelle à forte valeur agronomique qui en perd de jour en jour à cause de la chaleur... Pourquoi ne pas permettre la fauche plus tôt cette année ?

« La date du 20 juin est un compromis », rappelle Emilie Général. Une demande de dérogation a été faite en raison de la sécheresse. Mais dans la Vallée pour la protection du râle de Genets, la fauche n'a pas pu être avancée.

H.R.



Les papillons et les bourdons font partie des polliniseurs présents dans la parcelle.



Parmi les insectes présents, des grandes sauterelles vertes.

Des prairies qui concilient agriculture et biodiversité

» Pour la première fois, des agriculteurs du territoire de la Vallée de la Loire participent au concours général agricole des prairies fleuries.

4 candidats

Quatre candidats ont participé à ce premier concours dans la Vallée de la Loire en prairie humide fauchée :

- Joël David, élevage bovins viande et vigne à Chalonnes-sur-Loire ;
 - Gaec Chalin, élevage en conversion bio, à Rochefort-sur-Loire ;
 - EARL de la Guérinière, élevage laitier en agriculture bio à Rochefort-sur-Loire ;
 - Yannick Roulier, éleveur bovins viande à La Possonnière.
- Tous ont souscrit des contrats MAE.